



SNUDI.FO



Paris, le 27 février 2008

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : Frais de déplacement des conseillers pédagogiques

Monsieur le ministre,

Nous tenons à attirer votre attention sur le malaise qui touche les personnels amenés à utiliser leur véhicule pour assurer leurs missions et notamment celui des conseillers pédagogiques.

L'accueil et l'accompagnement dans les écoles et dans les classes des jeunes enseignants sont de plus en plus exigeants. Ils supposent une mobilité de plus en plus grande.

L'enveloppe globale des frais de déplacement est notoirement insuffisante depuis de nombreuses années. Qui plus est, les modalités d'attribution de ces indemnités montrent des disparités sur le territoire.

Quant aux personnels roulants en milieu urbain, et pour qui l'utilisation d'un véhicule s'avère indispensable, ils ne perçoivent parfois aucune indemnité kilométrique.

En outre, il semble paradoxal que ce soit aux personnels de faire la demande d'utilisation de leur véhicule personnel sans pouvoir prétendre ni bénéficier d'une quelconque assurance « auto-mission » alors qu'il s'agit de l'exercice-même de leur métier au quotidien !

Enfin, l'augmentation régulière et importante du prix des carburants est totalement ignorée dans le calcul des dotations. Nous vous demandons de l'augmenter en conséquence.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Gilles MOINDROT
Co-Secrétaire Général
et porte-parole du SNUipp-FSU

Luc BERILLE
Secrétaire Général
du SE-UNSA

Thierry CADART
Secrétaire Général
du SGEN-CFDT

Paul BARBIER
Secrétaire Général
du SNUDI-FO

Pierre MARAINE
Président de l'ANCP